

DEMANDE D'INTERVENTION :

- POUR LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES (marron)
 POUR LE BAC DE COLLECTE SÉLECTIVE : TRI (jaune ou bleu)



Remplir uniquement les champs qui concernent l'intervention souhaitée

1. HABITATION

- C'est une nouvelle construction
 C'est une habitation déjà existante
- Je viens d'emménager et les volumes des bacs présents dans l'habitation me conviennent. (Remplir uniquement le point 2)

2. IDENTITÉ (indiquer un téléphone où vous êtes facilement joignable pour traiter plus rapidement votre demande)

Nom – Prénom

Adresse postale – Commune

Téléphone (portable et/ou fixe)

- Je suis propriétaire
 Je suis locataire : coordonnées du propriétaire :

3. BAC : des bacs sont présents dans l'habitation ?

ORDURES MÉNAGÈRES : oui non

Si oui, compléter le point 4.

N° de référence du bac :

Si non, compléter le point 5.

COLLECTE SÉLECTIVE – TRI : oui non

Si oui, compléter le point 4.

Si non, compléter le point 5.

4. ÉCHANGE DE BACS : motifs de la demande et volume souhaité

Chapitre 2, Article 2.1.3 du Règlement de collecte : « le SICTOM de la Région d'Auneau se réserve le droit de facturer le changement du volume du bac 40€ à partir du deuxième changement par an »

4.1 MOTIF DE LA DEMANDE :

ORDURES MÉNAGÈRES

- Volume inadapté / ancien volume :
- Bac cassé :
- Bac brûlé
- Bac volé (joindre l'attestation sur l'honneur ci-jointe)

COLLECTE SÉLECTIVE – TRI

- Volume inadapté / ancien volume :
- Bac cassé :
- Bac brûlé
- Bac volé (joindre l'attestation sur l'honneur ci-jointe)

4.2 VOLUME SOUHAITÉ :

ORDURES MÉNAGÈRES

- 120 litres
- 240 litres
- 660 litres (réservé aux entreprises et habitat collectif)

COLLECTE SÉLECTIVE – TRI

- 120 litres
- 180 litres
- 240 litres
- 660 litres (réservé aux entreprises et habitat collectif)

5. LIVRAISON DE BACS : volume souhaité

ORDURES MÉNAGÈRES Le volume du bac est pris en compte dans le calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

- 120 litres
- 240 litres
- 660 litres (réservé aux entreprises et habitat collectif)

COLLECTE SÉLECTIVE – TRI

- 120 litres
- 180 litres
- 240 litres
- 660 litres (réservé aux entreprises et habitat collectif)

Fait à le

Signature obligatoire

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné au Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la Région d'Auneau ; pour la finalité suivante : enregistrement dans le logiciel de bac.

Les destinataires des données sont le SICTOM de la Région d'Auneau, le prestataire de collecte et les services fiscaux.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au SICTOM de la Région d'Auneau par mail ou par courrier. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant (numéro de téléphone et adresse mail). Les noms et adresses postales sont obligatoires pour vous assurer le service de collecte des déchets.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU VOL DE BACS



Je soussigné(e) :

- Madame
- Monsieur

Résidant
Sur la commune de

Agissant en qualité de :

- Propriétaire
- Locataire
- Gestionnaire, représentant la société :

Certifie sur l'honneur que le(s) conteneur(s) :

- D'ordures ménagères : (indiquer le numéro du bac)
- De collecte sélective - tri

Mis à ma disposition par le SICTOM de la région d'Auneau à l'adresse (à compléter si différente de l'adresse du déclarant)
Sur la commune de
A (ont) été volé(s) le

Fait à
Le

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature